



## La ville recrute des agents recenseurs

La Ville de SAINT VALERY EN CAUX, en partenariat avec l'INSEE, recrute pour la campagne de recensement de sa population en janvier et février 2024.

### Missions :

Sous l'autorité du coordonnateur communal, l'agent recenseur participe activement aux opérations de recensement de la population. Un secteur lui sera confié avec une liste d'adresses à recenser et devra réaliser les missions suivantes :

- Se former méthodes du recensement : suivre 2 demi-journées de formation obligatoires assurées par l'INSEE début janvier 2024
- Préparer et effectuer la tournée de reconnaissance de son secteur entre les 2 sessions de formation
- Assurer la distribution des imprimés de recensement et inciter les habitants à répondre par internet
- Récupérer les questionnaires papier et assurer le suivi des réponses par internet
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans le délai imparti
- Rendre compte de l'état d'avancement de la collecte au coordonnateur communal
- Restituer en fin de collecte, au plus tard le 18 février 2024, l'ensemble des documents

### Profil :

Bonnes capacités relationnelles, allier la courtoisie et la diplomatie à la capacité de convaincre ou de rassurer

Faire preuve de neutralité et d'une stricte confidentialité

Être disponible en fin d'après-midi et en soirée, ainsi que le samedi pendant toute la durée des opérations

Être dynamique, tenace, logique et motivé

Savoir organiser seul son planning professionnel

Disposer d'un moyen de locomotion

Une bonne connaissance géographique de la commune est un plus

Période de travail :

De début janvier 2024 au 17 février 2024

Début janvier : 2 demi-journées de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.

Du 18 janvier au 17 février 2024

Disponibilité quotidienne y compris le samedi

Large amplitude dans les horaires

Pas de congés pendant toute la durée de la collecte

Rémunération :

Rémunération en fonction du nombre de questionnaires de logements du district à recenser + forfait tournée de reconnaissance + forfait couvrant les frais liés aux séances de formation.

Pour postuler :

Envoyer CV et lettre de motivation, jusqu'au 24 NOVEMBRE 2023, par courrier à

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville – B.P. 47 – 76 460 SAINT VALERY EN CAUX

Ou par mail : [mairie@ville-saint-valery-en-caux.fr](mailto:mairie@ville-saint-valery-en-caux.fr)